
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-SEPT OCTOBRE,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président.

Étaient présents :

Étaient excusés :

OBJET : Ressources humaines – Régime indemnitaire – RIFSEEP.

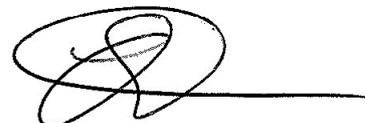
Acte retiré

La délibération a été ajournée au conseil d'administration du 14 décembre 2023.

En effet, son contenu nécessite une présentation en amont en Comité Social Territorial (CST) le 5 décembre 2023 d'une part, mais également certains ajustements rédactionnels de forme, d'autre part.

La délibération présentée le 14 décembre au conseil d'administration du CCAS ne remettra pas en cause le fond de la délibération ajournée et aura un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2023.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20231017-DEL-2023-116-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023